



Vices caches decouverts apres la vente immo

Par **lee2005_old**, le **22/08/2007** à **18:26**

BONJOUR

JE VIENS D ACHETER UNE MAISON LE 1 08 07.

CELLE-CI FUT VENDUE DANS L ETAT.

LORS DES VISITES REPETEES DURANT TOUTE LA DUREE DE LA TRANSACTION, LE VENDEUR M A CERTIFIE QUE LES TRACES APPARENTES D HUMIDITES A DIVERS LIEUX DE L HABITATION ETAIT REPAREES.

JE VIENS D AMENAGER DANS LES LOCAUX ET LORS DE LA "PREMIERE GROSSE PLUIE DE L EAU EST ENTREE PAR LES TRACES EXISTANTES.

DEVANT LE NOTAIRE LE VENDEUR A CERTIFIE QU IL N Y AVAIT PAS DE VICES CACHES.

AI-JE LE DROIT DE DEMANDER APRES LA VENTE REPARATION ?

DOIT-IL FAIRE LE NECESSAIRE POUR REPARER OU NETOYER LA TOITURE?

MERCI POUR VOTRE AIDE.

MR LUTTRELL